

suite se placer sous l'œil de sa sagesse, & solliciter comme d'elles-mêmes ce qui doit être préalablement accordé à l'éloignement des Colonies & à leurs localités, pour que vous puissiez prononcer, Messieurs, en pleine connoissance de cause. C'est lorsque tous ces préliminaires indispensables seront remplis, que, voyant les objets tels qu'ils sont, & non pas dans le lointain qui les obscurcit, l'Assemblée Nationale portera des Décrets qui seront l'admiration du Nouveau Monde comme de l'ancien.